



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} octobre 2024

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bretagne Pays de Loire

Madame, Monsieur,

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/10/2024.

La Caisse d'Épargne fonde sa relation avec vous comme avec tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Épargne ou la télécharger sur www.caisse-epargne.fr (Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet).
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'impression du document, susceptible d'évolution). Certaines lignes sont indiquées hors taxes (HT) dans le document.

Votre conseiller

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 01/10/2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,70 €/mois Soit pour information, 20,40 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	7,50 €/trimestre Soit pour information, 30,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> à débit immédiat : Carte Visa Classic à débit différé : Carte Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾ 	46,25 €/an 46,25 €/an 41,35 €/an 40,50 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> en agence par Internet 	4,20 €/virement Gratuit
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention ⁽⁵⁾	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « IA », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfn.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs au 01/10/2024 aux particuliers	03
---	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	05
> Relevé de compte	05
> Tenue de compte	05
> Service en agence	06
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	07

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance	08
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	10
> Virements	13
> Prélèvements SEPA/TIP SEPA	13
> Chèques	14
> Autres services	15
> Offres retirées de la commercialisation	16

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules	17
> Enjoy	20
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	21
> Offres Satellis	21
> Offre Coloc'	22
> OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière)	22
> Offres retirées de la commercialisation	23

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	27
> Opérations particulières	27
> Incidents de paiement	28
> Plafonnements spécifiques	30

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert	30
> Crédits à la consommation	31
> Crédits immobiliers	31
> Garanties	32
> Caution bancaire	32
> Assurance	32

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	33
> Placements financiers	34
> Gestion sous mandat	37
> Parts sociales	37

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	38
> Assurer vos biens	38
> Vous protéger au quotidien	39
> Assurer votre épargne	39
> Protéger vos moyens de paiements	39
> Offres retirées de la commercialisation	39

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	40
> Autres prestations	41

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	42
> Change manuel	42
> Opérations par carte bancaire	42
> Opérations par chèques	43
> Virements non SEPA	44
> Offres retirées de la commercialisation	44

INFORMATIONS UTILILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	45
> Nos partenaires/mentions légales	45
> Informations complémentaires	46

RÉSOLURE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	47
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	48

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **38,50 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

	Papier	Électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Par relevé supplémentaire	3,15 €	1,60 €
Édition d'un relevé de compte supplémentaire au guichet	4,20 €	-
Relevé de compte en braille (mensuel)	Gratuit	-

- Mise à disposition des relevés à l'agence **65,75 €/an**
- Relevé annuel de frais (année précédente)  **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors offres groupées) **7,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾**



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- D'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- Les clients titulaires d'une offre groupée de services ainsi que les jeunes de moins de 26 ans sont exonérés des frais de tenue de compte.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.



> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique..... **5,25 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)..... **5,25 €**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- Fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe et mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 27).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)**

(1) Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services 

(2) Hors virement SEPA instantané.

> PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe et mobile, etc.)..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)⁽²⁾
- E-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **19,45 €**
- Coffre-fort numérique⁽¹⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **18/25 ans - 50%** **Gratuit 3 mois puis 1,25 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservés à la clientèle Banque Privée.
- Alert'Ecureuil
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle **18/25 ans Gratuit** **1,70 €/mois**
- Libre-Service Ecureuil :
Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne **Gratuit**



(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget.

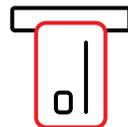
- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur⁽³⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur⁽³⁾ **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des offres aux majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa (réservée aux personnes protégées) 23,30 €/an
 - Tarification Jeunes de 12 à 17 ans⁽¹⁾ 14,05 €/an
- Carte Equilibra sans code 23,55 €/an
- Carte Nomade **Gratuit**



(1) Concernant les 12-17 ans, la carte Noméa est réservée aux mineurs dont l'administration légale est soumise au contrôle du juge des tutelles (en application de l'article 387-3 du Code Civil), aux mineurs sous administration ad hoc ou bénéficiant d'une mesure de tutelle.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

18/25 ans **-50 %**

	Visa Infinite*	Visa Platinum*	Visa Premier	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			144,80 €	46,25 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	321,40 €	214,25 €	144,80 €	46,25 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						41,35 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					40,50 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

	Visa Platinum IZICARTE*	Visa Premier IZICARTE	Visa Classic IZICARTE
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	144,80 €	46,25 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	214,25 €	144,80 €	46,25 €



À SAVOIR : DÉBIT DIFFÉRÉ

Avec le débit différé, l'ensemble des paiements que vous avez effectués sur un mois sera débité en une seule fois le mois suivant. Vous pourrez suivre ces paiements sur votre espace internet et mobile.



À SAVOIR : AVEC LA CARTE IZICARTE

En payant avec une carte Visa IZICARTE ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

* Les Cartes Visa Infinite et Visa Platinum sont commercialisées uniquement à débit différé.

(1) Carte uniquement commercialisée pour la clientèle des majeurs protégés et distribuée dans le cadre d'une offre groupée pour les clients bénéficiaires du Service Bancaire de Base ou de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



PAIEMENT PAR CARTE (LA CARTE EST ÉMISE PAR VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE)

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique, Sensea ⁽²⁾
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	-	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **6,80 €/opération**
- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **13,15 €/an**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service E-Carte (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application de banque à distance)⁽³⁾ **12,50 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,90 €**
- Fabrication de carte en accéléré **58,25 €**
- Refabrication de carte avant échéance : carte défectueuse ou puce pleine **Gratuit**
- Refabrication de la carte avant échéance pour autre motif (puce démagnétisée, bloquée, ...) **13,55 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
 - Permanente **20,80 €**
 - Temporaire⁽⁴⁾ **20,80 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé avec Avis de réception **7,95 €**

(1) Voir détail zone EEE page 46.

(2) La carte Visa Classic Sensea n'est plus commercialisée.

(3) Sous réserve de disponibilité du service et d'être abonné aux services de banque à distance de votre Banque et d'être équipé de Secur'Pass.

(4) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Secur'Pass.

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	4,20 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	4,20 €	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	1,45 €	Gratuit

Autres opérations

- Service WERO (service disponible depuis l'application de banque à distance)⁽³⁾..... **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort..... **Gratuit**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA⁽²⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation ou contestation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA..... **Nous consulter**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 42.

(2) SEPA, voir définition en page 46.

(3) Sous réserve de disponibilité du service.



	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

LISTE NOIRE

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE BLANCHE

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur son compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client bénéficie de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) qu'il désigne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Paiement d'un TIP SEPA **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Frais d'émission d'un chèque de banque sur Livret **Gratuit**



(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Paiement d'un chèque (uniquement libellé en euro et payable en France) **Gratuit**
- Frais de copie de chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire, sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas **13,65 €/chèque**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **5,20 €/envoi**
 - Envoi par courrier simple **3,65 €/envoi**
- Frais d'émission d'un chèque de banque  en agence sur compte de dépôt **15,60 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence **7,80 €/chéquier**
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité **jusqu'à 15 jours ouvrés**



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs (agios).

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition sur un chèque  par l'émetteur **19,80 €/opposition**
- Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur  **18/25 ans - 50 %** **27,70 €/opposition**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **32,45 €/an**
- Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, virements, prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture de carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique) Carte Visa Electron SENSEA **40,50 €**
 - Carte de retrait nationale **37,05 €/an**
 - Carte Equilibra Interbancaire De 16 à 17 ans **13,50 €/an** **23,30 €/an**
 - Carte Tribu Cirrus (retrait international interbancaire) De 0 à 16 ans **Gratuit** **20,10 €/an**
 - Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **Nous consulter**
 - Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) (Fin de commercialisation de l'offre depuis le 11/06/2017) **1,15 €/mois**
- Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international) et 4 retraits en devises gratuits par mois.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾


Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽³⁾


Visa Classic⁽⁴⁾
ou Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	13,80 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	7,20 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	2,00 €
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Possibilité de souscription à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(9) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾



Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾



**Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**



**Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Eureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	16,10 €/mois	21,60 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	10,50 €/mois	17,30 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	4,00 €/mois	7,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	4,00 €/mois	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Possibilité de souscription à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou supérieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	---	---	---	---

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisés⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Autres services inclus dans l'offre

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,50 €/mois	38,20 €/mois	49,30 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	22,80 €/mois	28,20 €/mois	39,30 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	10,00 €/mois	12,00 €/mois	15,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	10,00 €/mois	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique

La tenue de compte

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

Un chéquier (sur demande)

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe et mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile

Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)

Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle

Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)

Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet

Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :

- l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,
- la réédition/réactivation du code confidentiel,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte,
- la re-fabrication de la carte avant échéance,
- les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Epargne).

**2,20 €/mois
soit 26,40 €/an**

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,20 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,20 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... 5,20 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,20 €

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE ET AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie et Satellis Autonomie Plus sont des offres groupées de services réservées aux personnes protégées (mineures de plus de 12 ans et majeures).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie :

Sans carte	2,20 €/mois soit 26,40 €/an 12/17 ans -50 %
Avec carte de retrait Interbancaire et Internationale Noméa	2,50 €/mois soit 30,00 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois
Avec carte de retrait Equilibra sans code	2,50 €/mois soit 30,00 €/an
Avec carte de retrait Interbancaire et Internationale Equilibra (arrêt de la commercialisation)	2,50 €/mois soit 30,00 €/an

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie plus :

Avec carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	3,50 €/mois soit 42,00 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois
Avec carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,50 €/mois soit 42,00 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' (18/30 ans) est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Avec Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	1,10 €/mois et/carte soit 13,20 €/an et/carte
Avec Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,10 €/mois et/carte soit 13,20 €/an et/carte

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Cotisation d'une carte à contrôle de solde systématique⁽³⁾ pour le cotitulaire d'un compte joint **13,20 €/an soit 1,10 €/mois**

- Pour les détenteurs de l'offre OCF : plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁴⁾ **16,50 €/mois**
(pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **plafonnement à 25,00 €/mois, plafonnement à 16,50 € pour les clients mineurs**)
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50€/mois**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Débit Immédiat uniquement.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽³⁾**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽⁴⁾	Carte à contrôle de solde quasi systématique (à débit immédiat uniquement)	Carte Visa Classic ⁽⁵⁾ ou Carte Visa Classic IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit immédiat ou différé)	Carte Visa Premier ou carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit immédiat ou différé)	Carte Visa Platinum ou carte Visa Platinum IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit différé uniquement)	Carte Visa Infinite (à débit différé uniquement)
--	--	---	--	---	--

Une carte au choix

≥ 26 ans Cotisation standard	10,10 €/mois soit 121,20 €/an	10,10 €/mois soit 121,20 €/an	17,30 €/mois soit 207,60 €/an	23,40 €/mois soit 280,80 €/an	32,20 €/mois soit 386,40 €/an
12-17 ans	1,00 €/mois	1,00 €/mois			

18/25 ans | -50%

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ⁽⁷⁾/⁽⁸⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁹⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe et mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier⁽⁸⁾
- Un forfait de 2 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

(1) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

(4) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(5) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(6) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.





FOURNITURE D'UNE CARTE SUPPLÉMENTAIRE⁽¹⁾ AU CHOIX (POUR LE CO-TITULAIRE DANS LE CAS D'UN COMPTE JOINT)

Le coût mensuel supplémentaire est intégré à la cotisation mensuelle du forfait.

Carte Visa Electron	Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	Carte Visa Classic Izicarte ⁽²⁾	Carte Visa Premier, Carte Visa Premier IZICARTE ⁽²⁾	Carte Visa Platinum (à Débit Différé uniquement)	Carte Visa Infinite (à Débit Différé uniquement)
Une carte au choix					
1,68 €/mois	1,80 €/mois	2,00 €/mois	6,30 €/mois	9,30 €/mois	14,00 €/mois

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

1 service payant souscrit 5 % de remise sur le prix à l'unité	2 services payants souscrits 10 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services payants souscrits 15 % de remise sur leur prix à l'unité
---	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,10 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,15 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%
Opérations courantes illimitées ⁽³⁾	2,71 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽³⁾)	1,66 €
Coffre-fort numérique ⁽³⁾	1,25 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcuveuil Formule Individuelle	1,70 € 12/25 ans Gratuit
e-Carte Bleue ⁽³⁾⁽⁴⁾	1,05 €

La remise jeune ne se cumule pas avec les remises liées au nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre de l'offre groupée de services Bouquet Liberté.

(1) 2^e carte de même gamme ou de gamme inférieure à la 1^{re}. Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(2) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

(4) Service remplacé par e-Carte.

**SERVICES « ASSURANCES »⁽¹⁾**Tarif annuel⁽²⁾

Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	42,55 €
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	84,55 €
Sécur'Média Famille - Formule 1	61,55 €
Sécur'Média Famille - Formule 2	115,55 €
Assurance sur Epargne	27,00 €

**SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL**

Cotisation⁽³⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,60 €/mois soit 127,20 €/an	11,80 €/mois soit 141,60 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat	12,30 €/mois soit 147,60 €/an	13,40 €/mois soit 160,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé	12,30 €/mois soit 147,60 €/an	13,40 €/mois soit 160,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat			18,90 €/mois soit 226,80 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé			18,90 €/mois soit 226,80 €/an
Carte Visa Infinite ⁽⁵⁾			35,00 €/mois soit 420,00 €/an
2 ^e Carte Visa Classic ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ (DI-DD) ⁽⁶⁾	+ 1,80 €/mois	+ 1,80 €/mois	+ 1,80 €/mois
2 ^e Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ (DI-DD) ⁽⁶⁾			+ 6,30 €/mois
2 ^e Carte Visa Infinite (DI-DD) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾			+ 14,00 €/mois

(1) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

(3) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(5) À échéance, le renouvellement de la carte Visa Infinite se fait uniquement en débit différé.

(6) DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.





COMPTE TRIBU

Offre groupée de services réservée aux 12-17 ans, comprenant un relevé de compte multi produits par mois.

Cotisation annuelle avec la fourniture d'une carte de retrait : Tribu Cirrus	45,50 €/an
--	-------------------

SATELLIS JEUNE

Offre groupée de services réservée aux 16-17 ans, un relevé mensuel gratuit de compte multi produits/mois et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Electron Sensea (DI) ⁽²⁾ /carte à contrôle de solde quasi systématique	4,90 €/mois
---	--------------------

FUTEO

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, AlertEcoreuil, l'envoi simple du chéquier à domicile et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ⁽⁴⁾	4,90 €/mois
--	--------------------

SATELLIS ONE

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, AlertEcoreuil, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits par mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾ ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Electron Sensea ⁽¹⁾ /carte à contrôle de solde quasi systématique	4,90 €/mois
--	--------------------

SATELLIS TRIBU

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits/mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽¹⁾

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾	4,90 €/mois
--	--------------------

Cotisation mensuelle avec la fourniture de deux cartes de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾	4,90 €/mois
---	--------------------

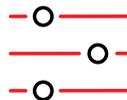
(1) Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Débit Immédiat uniquement.

(3) Service non commercialisé aux mineurs.

(4) DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (cf. page 22). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (cf. page 6).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par Saisies-attribution  / Frais par Saisies conservatoires
ou Frais par Saisie sur coffre **110,80 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)⁽¹⁾ **13,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé)⁽¹⁾ **16,40 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) Frais d'envoi inclus.



> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ **10,10 €**



Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Refus de paiement par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire, le cas échéant
- Les frais d'envoi en recommandé (avec accusé de réception) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **23,50 €/chèque**
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) **16,40 €**

(1) Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ **10,10 €**
- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽²⁾⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽⁴⁾ **12,00 €/rejet**
- Pour les détenteurs des « Services Bancaires de Base », les rejets tarifés sont plafonnés à 3 opérations par mois avec une remise de 50 % sur le coût de chaque rejet.



Rejet de prélèvement SEPA

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit⁽⁵⁾**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit⁽⁵⁾**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance par la Banque suite à incident de paiement par carte **39,60 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **26,60 €**

(1) Cette information vous permet de régulariser votre situation et évite des frais de rejet de prélèvement SEPA. En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(5) Cette gratuité comprend : les frais de rejets, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **6,00 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Taux appliqué pour le calcul des intérêts débiteurs..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion..... **17,00 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur , de 16,45 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 17,48 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle⁽¹⁾⁽²⁾
 - Taux appliqué pour le calcul des intérêts débiteurs..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion..... **19,00 €/découvert négocié**



À SAVOIR

Un découvert adapté à sa situation peut permettre de faire face aux aléas, pensez à demander conseils à votre gestionnaire !

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé (Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue)⁽²⁾
 - Taux appliqué pour le calcul des intérêts débiteurs..... **Taux du découvert autorisé + majoration dans la limite du taux d'usure**

Autres services

- Service franchise d'agios..... **20,00 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service).

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini).
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**



À SAVOIR

INTÉRÊTS DÉBITEURS (AGIOS)

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽³⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier **Nous consulter**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Location longue durée⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**

FRAIS DE DOSSIER

- Prêt immobilier **Nous consulter**
- Prêt Epargne Logement (LEL ou PEL) **Gratuit**
- Prêt à taux zéro **Gratuit**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS) **500,00 € maximum**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Arrêt de commercialisation.

(3) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



AVENANTS SUR CRÉDITS IMMOBILIERS

- Rédaction d'un avenant à un contrat de prêt (modification partielle de l'offre de prêt hors modification de taux et hors substitution assurance emprunteur) ... **1 % du capital restant dû (mini 185 € - maxi 250 €)**
- Rédaction d'un avenant de changement de compte de prélèvement SEPA d'un contrat de prêt ... **20,60 €**
- Rédaction d'un avenant/réaménagement de prêt avec modification de taux **Nous consulter**
- Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions)⁽¹⁾ **365,25 €**
- Duplicata de contrat de prêt **49,60 €**
- Révision d'un prêt Primo **Gratuit**
- Report d'échéance(s) Primo report* **46,50 €**

> GARANTIES⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES ET MAINLEVÉES

Caution

- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) **Nous consulter**
- Caution personnelle et solidaire **48,00 €**
- Caution personnelle et solidaire pour un prêt Étudiant ou Apprenti **Gratuit**

Nantissements

- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus en Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire **56,00 €/compte**
- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus Hors Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire **203,00 €/compte**
- Nantissement de parts de SCI - SCPI **557,00 €**
- Nantissement de parts de sociétés autres **410,00 €**
- Nantissement de la clause bénéficiaire **470,00 €/acte**

Autres

- Frais d'enregistrement par acte **Débours réels**
- Frais d'enregistrement d'hypothèque maritime/fluviale **Nous consulter**
- Frais de mainlevée d'hypothèque ou de nantissement (partielle ou totale) **107,00 €**
- Gage de véhicule **162,00 €/acte**

REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

- Simulation de décompte de remboursement anticipé d'un prêt **Gratuit**
- Indemnités contractuelles de remboursement anticipé total ou partiel **Voir conditions générales du prêt**

> CAUTION BANCAIRE

- Frais de mise en place (mini 80 €, maxi 770 €) **1 % du montant de l'opération**
- Commission d'engagement sur le montant de la caution autorisée **1 %/an**

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽³⁾** **Nous consulter**

L'assurance Emprunteur est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.

* Cette tarification ne comprend pas le montant des intérêts appliqués à l'échéance reportée.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(2) Application des garanties hors cas de défaillance de l'emprunteur (Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes).

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)..... **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾..... **30,00 €**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs⁽²⁾..... **Droits de garde** ⁽³⁾

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque..... **89,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque..... **128,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque..... **128,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque **150,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Dans une offre groupée de services
 - Jusqu'à 12 éditions de relevés par an **Gratuit**
 - Par édition de relevé supplémentaire **1,30 €**
- Hors offre groupée de services
 - Jusqu'à 4 éditions de relevés par an **Gratuit**
 - Par édition de relevé supplémentaire **1,30 €**
 - Relevé de compte multi-produits en braille (mensuel) **Gratuit**
 - Mise à disposition de relevés à l'agence..... **63,20 €/an**

RETRAITS D'ESPÈCES EN AGENCE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE AVEC OU SANS ACCRÉDITIF

- Délivrance et mise à disposition d'un accreditif **Gratuit**
- Retrait avec accreditif **Gratuit**
- Pour les clients hors Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
 - Retrait standard avec accreditif⁽⁴⁾..... **Gratuit**
 - Retrait sans accreditif⁽⁴⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne) **5,00 €**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.





Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

LES OPÉRATIONS SUR LIVRET A

• Ouverture/clôture de compte sur livret	Gratuit
• Versement	Gratuit
• Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque :	
- Au guichet de sa Caisse d'Épargne.....	Gratuit
- Au guichet d'une autre Caisse d'Épargne dont opération à distance avec ou sans accréditif et opération à distance retrait dépannage.....	Gratuit
• Émission d'un chèque de banque.....	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Ouverture/clôture de livret d'épargne.....	Gratuit
• Attestation d'avoirs à la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire	20,20 €
• Arrêté de compte pour liquidation de communauté.....	57,00 €
• Délivrance d'un relevé IFI (Impôt Fortune Immobilière)	93,50 €
• Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique	5,90€/an⁽¹⁾



EPARFIX ET EPARPLUS

EPARFIX permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement. Vous pouvez ainsi épargner votre argent sans avoir à y penser, en choisissant le montant, la date des virements et les comptes concernés. EPARPLUS vous permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie vers un ou plusieurs produit(s) d'épargne souscrits auprès de la Caisse d'Épargne.

PERSONNES PROTÉGÉES

• Réédition synthèse annuelle des comptes/Relevé Annuel Personnes Protégées	18,20 €
• Attestation d'avoirs détenus à la CEBPL par la personne protégée	18,20 €
• Arrêté de compte lors d'un changement de représentant légal.....	18,20 €
• Recherche sur opérations historisées 2 ans avant la date de mise sous protection	31,50 €

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteur(s) et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 et prélevés à compter du 01/02 de l'année suivante.

• Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe CE ⁽²⁾	
- Droits de garde.....	29,90 €/an
- Droits de garde en cas de détention exclusive de parts sociales	Gratuit

(1) Prélèvement mensuel pour un montant annuel de 5,90 €.

(2) Valeurs émises par le groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

Portefeuille composé de valeurs hors Groupe ⁽¹⁾ et/ou de valeurs Groupe CE ⁽²⁾	
Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres hors Groupe CE au 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)
0,25% minimum 35 €/an et maximum 380 €/an	4,40 €
Le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ligne) dans la limite de 380€/an	

• Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée.....**35,20 €/an**



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone ⁽³⁾ au 02 49 79 06 11	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,35 %	1,50 %	1,50 %
Commission fixe par transaction	-	-	-
Minimum de perception	7,90 €	16,50 €	16,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères :

	Opérations sur valeurs étrangères
Commission fixe par ordre donné	30,00 €
(+) Commission proportionnelle Avec un minimum de perception par ordre donné et un maximum de perception	0,50 % 60,00 € 290,00 €
(+) Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)⁽⁴⁾

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Souscription OPC autres établissements **30,20 €/OPC souscrit**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs groupe définies au (2).

(2) Valeurs émises par le groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions

(3) N° de téléphone 02 49 79 06 11 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur). Service proposé par Eurotrites.

(4) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de l'année précédente. Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME seront les suivants et ne pourront pas dépasser les plafonds indiqués dans le tableau.

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

À SAVOIR

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des Droits de garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

Les montants sont indiqués en € TTC

	Droits de garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,29 %	0,29 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00 €	5,00 €	25,00 €
Plafond de perception qui s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ ligne)	Dans la limite de 31,68 €/an	Dans la limite de 380,00 €/an	

- Portefeuille comprenant uniquement des parts sociales **Gratuit**

Frais de transaction (achat ou vente)

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone ⁽¹⁾ au 02 49 79 06 11	En agence
Ordre exécuté : commission proportionnelle au montant de la transaction	0,35 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾ Réseau Caisse d'Épargne ou autres établissements	Nous consulter		
Ordres annulés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordres non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeur étrangères **Nous consulter**

(1) N° de téléphone 02 49 79 06 11 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur). Service proposé par Eurotitres.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **24,10 €**
- Titres non cotés PEA
 - Frais d'ouverture et/ou frais de gestion de dossier (opérations sur titre hors transaction, détachement de dividendes, etc...) **100,00 €/opération**
 - Frais de transaction (achat, vente, apport) **1,20 % du montant de la transaction maxi 218,00 €**
- Paiement de coupons et dividendes **Gratuit**
- Attribution d'actions **Gratuit**
- Remboursement de titres de capitalisation hors réseau **51,20 €/titre**
- Mise en nominatif pur sur comptes-titres ordinaires **12,70 €/ligne**
- Clôture d'un PEA **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil. Forfait Trois services
 - Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €/an**
- Services à l'unité
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽¹⁾ **7,00 €/an**
 - Service « Prise de bénéfices » **10,00 €/an**
- Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**

> **GESTION SOUS MANDAT** **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention ... **Gratuit**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Start' Expat*⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽⁶⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.
- **SECUR'Média Individuelle**
- Formule 1 **Nous consulter**

* Sous réserve de commercialisation.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance).
Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance).
Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(6) Prestation mise en œuvre par Verisure.



- Formule 2 **Nous consulter**
- **SECUR'Média Famille**
- Formule 1 **Nous consulter**
- Formule 2 **Nous consulter**

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
 Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Téléassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
 Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **27,00 €/an**
 En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽¹⁾
 Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
- Formule individuelle **36,00 €/an**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Assurance Mobile⁽¹⁾ **32,59 €/an**
avec mensualisation de la prime 2,97 €/mois
- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 24/03/2014 **Nous consulter**
- Sécur Famille⁽³⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 – 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des assurances.



AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : Assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, Crédits, concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.

	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,5 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,50 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Succession internationale **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an **70,00 €⁽²⁾**
- Traitement d'une succession d'un défunt mineur **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

> AUTRES PRESTATIONS

AUTRES OPÉRATIONS

- Attestation pour la CAF..... **Gratuit**
- Autres attestations **20,60 €**
- Réédition d'un tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire)..... **20,60 €**
- Envoi en recommandé d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement **15,10 €**
- Mise à disposition en agence d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement **Gratuit**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) sur information(s) disponible(s) en agence (par opération recherchée ou par historique de compte) **18,20 €**
- Frais de recherche de document(s) sur information(s) non disponible(s) en agence..... **Sur devis (minimum de 33,60 €)**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, ou sur le paiement d'un chèque **40,25 €/opération contestée**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **29,15 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (compartiment avec assurances*) :

	Dimensions			
	Petit : - de 20 dm ³	Moyen : 20 à 39 dm ³	Grand : 40 à 59 dm ³	Très grand : 60 dm ³ et +
Frais de location de coffre-fort par an	105,60 €	154,00 €	209,00 €	250,80 €

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Nous consulter**
- Re-fabrication de clés suite à perte ou vol..... **Nous consulter**
- Confirmation par téléphone d'une opération effectuée à la Caisse d'Épargne..... **6,35 €**
- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL)..... **Gratuit**



Définition coordonnées bancaires

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

* Pour connaître le montant maximum des valeurs assuré par compartiment loué, consulter les conditions Particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence.

(1) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du code monétaire et financier.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁶⁾	-	Illimités ⁽⁶⁾	1/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾	1/mois ⁽⁷⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁸⁾		2 mois ⁽⁸⁾		2 mois ⁽⁸⁾	

> CHANGE MANUEL

(RÉSERVÉ AUX CLIENTS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE)

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

ACHAT ET VENTE DE DEVICES⁽⁸⁾

- Commission de service (% du montant de l'opération).....**3,20 % (minimum 5,40 €/opération)**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(6) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(7) Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,30 €/opération	6,50 €/opération

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle.....2,90 %
 - Commission fixe1,00 €

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service0,1 %
 - Minimum de perception.....18,70 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽²⁾

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) Arrêt du service d'encaissement des chèques étrangers en euros et en devises à compter du 01/10/2024.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros :
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,1 %**
 - Minimum de perception **18,70 €**
 - Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) **16,50 €**
 - Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) **21,10 €**
 - Frais de virement émis vers la banque BCP Maroc (frais à la charge du donneur d'ordre) (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) **5,00 €**
- Frais par virement en devises :
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,1 %**
 - Minimum de perception **18,70 €**
 - Commission de change **0,05 %**
 - Minimum de perception **14,00 €**
 - Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) **16,50 €**
 - Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) **21,10 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Sans Change
 - Commission de rapatriement **12,30 €**
- Avec Change **Cours en vigueur**
 - Commission de rapatriement **12,30 €**
 - Commission de change 0,05 % **(minimum 14,00 €)**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) **1,10 €/mois**

INFORMATIONS UTILES



➤ POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE⁽¹⁾⁽²⁾ :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE⁽¹⁾ :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE⁽¹⁾ :

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

➤ NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT	PAR INTERNET
Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire Service Relations Clientèle 15 Avenue de la Jeunesse CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex	Le formulaire pour exprimer votre réclamation est le suivant : Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire Besoin d'aide ? Réclamation - étape 2 je contacte le service en charge des réclamation bouton : « Exprimer une réclamation »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** de la consommation* de la Caisse d'Épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS151 75422 Paris Cedex 09

- Pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurances-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc. Deux médiateurs possibles au choix (choix irrévocable).
 - soit la Fédération Bancaire Française

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://lemediateur.fbf.fr (bouton « accéder au formulaire »)	Monsieur le Médiateur CS151 75422 PARIS Cedex 9

- soit le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org.fr/le-mediateur , rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.*

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
<https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/>



EVOLUTIONS DES CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Applicables à compter du 01/10/2024

Les présentes évolutions des Conditions & Tarifs des Opérations & Services Bancaires aux Professionnels et Associations de Proximité seront applicables à l'expiration d'un délai d'un ⁽¹⁾ mois à compter de la présente information. Vous serez réputé(e) avoir accepté ces modifications si vous n'avez pas notifié à la Caisse d'Épargne votre désaccord avant cette date d'entrée en vigueur. Toutefois, si vous refusez les modifications apportées, vous pouvez résilier sans frais, avant cette date, le(s) service(s)/produit(s) concerné(s) ou votre Convention de compte courant.

Page 38

NOUVEAU PARTENAIRE OFFRE TÉLÉSURVEILLANCE VERISURE

> ASSURER VOS BIENS

- **Télesurveillance⁽⁶⁾** **Nous consulter**

(6) Prestation mise en œuvre par Verisure.

Page 39

ARRÊT DE LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE TÉLÉSURVEILLANCE IMA PROTECT



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **Télesurveillance IMA Protect** **Nous consulter**

Page 46

MENTIONS LÉGALES NOUVEAU PARTENAIRE VERISURE

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».



EVOLUTIONS DES CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Applicables à compter du 01/01/2025

Les présentes évolutions des Conditions & Tarifs des Opérations & Services Bancaires aux Professionnels et Associations de Proximité seront applicables à l'expiration d'un délai d'un ⁽¹⁾ mois à compter de la présente information. Vous serez réputé(e) avoir accepté ces modifications si vous n'avez pas notifié à la Caisse d'Épargne votre désaccord avant cette date d'entrée en vigueur. Toutefois, si vous refusez les modifications apportées, vous pouvez résilier sans frais, avant cette date, le(s) service(s)/produit(s) concerné(s) ou votre Convention de compte courant.

Page 13

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES VIREMENTS SEPA.

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	4,20 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	4,20 €	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	1,45 €	Gratuit

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 42.

(2) SEPA, voir définition en page 46.

(3) Sous réserve de disponibilité du service.

